

Compte rendu de la séance du 10 novembre 2022

Présents: Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Ophélie DENJEAN, Frédéric COULON

Absents excusés:

Excusés représentés:

Secrétaire(s) de la séance: Françoise BARDET

Ordre du jour:

Approbation du compte rendu de la séance du 21 septembre 2022.

Délibérations:

- Passage à la M57 (nouvelle nomenclature comptable),
- Fixation des prix de vente de l'ordinateur du secrétariat et de terrains du domaine privé de la commune,
- Motion AMF,

Informations diverses:

- Présentation du RPQS
- Projet école (SDAIL),
- PLUi-H,
- Point sur les travaux en cours et à venir

Questions diverses :

- CDD (ménage et petits travaux),
- Borne incendie du Biscary,
- Chaises salles polyvalente,
- Ornières chemin de Laclavayrie,
- Organisation du 11 novembre,
- Demande de la société de chasse,
- Repas de l'équipe municipale.

Délibérations du conseil:

● **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023**

Mme la Maire explique au conseil municipal que la nomenclature M57 devra remplacer la nomenclature M14 au plus tard au 1er janvier 2024. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités locales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

La comptable public ayant donné un avis favorable pour le passage de la commune à la nouvelle nomenclature au 1er janvier 2023, Mme la Maire propose au conseil municipal l'adoption de cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Fixation du prix de vente de biens du domaine privé de la commune**

Mme la Maire explique au conseil municipal que l'assemblée délibérante doit fixer un prix de vente pour les biens communaux privés mobiliers ou immobiliers qu'elle souhaite vendre.

les biens proposés à la vente sont :

- l'ancien poste informatique du secrétariat,
- les parcelles A 104 et A 103 situées au lieu-dit Rougié-Haut appartenant au domaine privé de la commune.

Après discussion, Mme la Maire fait la proposition suivante:

- prix de vente du poste informatique : 135 €,
- prix de vente des parcelles A103 et A 104 : 3 000€ / ha

Délibération acceptée à l'unanimité

- **Motion de la commune de Frayssinhes**

Mme la Maire présente la Motion proposée par l'AMF concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes, sur leur capacité à investir et sur le maintien d'une offre de service de proximité adaptée aux besoins de la population.

Motion acceptée à l'unanimité

- **Décision modificative n°5 - budget principal (DE 2022 032)**

Mme la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une opération nouvelle pour le changement du moteur des cloches de l'église (opération 66). La décision modificative s'établit comme suit :

2188 - 12	Autres immobilisations corporelles	-155.01	
2188 - 26	Autres immobilisations corporelles	-872.90	
2183 - 60	Matériel de bureau et informatique	-297.56	
2183 - 62	Matériel de bureau et informatique	-270.13	
2168 - 63	Autres collections et oeuvres d'art	-84.40	
2188 - 66	Autres immobilisations corporelles	1680.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Délibération acceptée à l'unanimité

Informations:

- **Présentation du rapport annuel (2021) du Prix et de la Qualité du Service Public « Eau potable »**, par Christiane Janicot, titulaire déléguée au SMDMCA & Syndicat Mixte Limargue & Ségala

1. Caractéristiques techniques du service :

- Le Syndicat Mixte Limargue & Ségala regroupe 5 syndicats (Padirac, Livernon, Gréalou, Vallée du Célé, Ségala oriental),
- Il dessert 56 communes, soit 8620 abonnés (7.95 abonnés au km) pour une consommation moyenne de 103 m³,
- Les syndicats gèrent le réseau de canalisation (génie civil); La SAUR gère les abonnés, la facturation, le fonctionnement, la surveillance, l'entretien des canalisations, le renouvellement des compteurs,
- Le syndicat Mixte Limargue & Ségala a signé un contrat avec la SAUR jusqu'à fin 2023,

- les ressources en eau (2 338 304 m³ prélevés) viennent de Granou, Pauliac, Montbrun, Tolerme.
- 2 295 327 m³ d'eau sont produits à Gintrac (Dordogne), Granou, Montbrun, la Bessière Tolerme).
- 2000 m³ sont importés ; 800 00 m³ sont exportés ; 887 912 m³ ont été consommés en 2021 (-4%).
- Le service a un patrimoine de 1084,70 km de linéaires de réseaux, 20 réservoirs et 8633 compteurs.

2. Tarifications et recettes

- Chaque facture comporte une part fixe (abonnement), une part proportionnelle à la consommation et des taxes. Abonnement et consommation sont facturés par la collectivité et par l'exploitant avec leurs tarifs propres.
- Pour le Segala oriental une facture pour 120 m³ d'eau s'élevait en 2021 à 394,65€.
- Les recettes viennent essentiellement de la vente d'eau aux usagers.

3. Indicateurs de performance

- Qualité de l'eau : Taux de conformité bactériologique = 100% ; de conformité physico-chimique = 96.77%.
- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau = 80%
- Indice de connaissance des réseaux = 93 à 110 ; 100 pour le Ségala oriental
- Indicateurs de performance
 - Rendement primaire du réseau = 59.65%
 - Rendement du réseau (avec exportations) = 77.09% (77.8% en 2020)
 - Indice linéaire des pertes du réseau = 1.33 m³ / j / km (1.23 en 2020)
 - Taux moyen de renouvellement du réseau en 2021 = 1.29 km soit 0.60% du réseau

4. Investissements

- Montant des travaux engagés en 2021 = 602 875.99€
- En cours de la dette = 7 863 139€
- Amortissements = 1 149 096€

• Compte-rendu des rencontres avec le SDAIL et Territoire énergie 46, dans le cadre du projet de restauration de l'ancienne école

SDAIL : Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie

Coordonnateur technique : Mathieu Roullier– architecte -

Il est le lien entre tous les intervenants et chargés de mission

Pour le financement : vérifier auprès de la sous-préfecture que la subvention DETR est bien de 50 %.

Avec les autres subventions possibles (région, département, Cauvaldor) le reste à charge pour la commune ne devrait pas dépasser 20%

Outre les frais inhérents à la restauration du bâti, il y a des frais annexes

- Frais de raccordement
- Honoraires techniques (archi, environ 12 à 13 % ; contrôleur technique, 1 à 1.5 %
Contrôleur CSP, sécurité ;
- OPC (facultatif vu le projet) – Ordonnancement, pilotage, coordination)
- Frais de publicité pour les consultations travaux (interlocuteur M. Frances)

Le projet paraît cohérent, le bâtiment est sain, il faut s'interroger pour spécifier la destination des locaux du premier étage

Le premier acte à poser est l'audit énergétique (Territoire énergie 46). L'audit énergétique est le préalable à tout début d'étude. A partir du diagnostic de l'existant 3 scénarios sont développés visant 3 niveaux de qualité énergétique.

Cet audit, selon nos choix, permettra de définir le cahier des charges du projet

Le coût de l'audit est de 400 € (remboursés si on passe en phase travaux)

L'intervention de l'équipe se fera, au plus tôt, fin du 1^{er} trimestre 2023

Un rapport d'audit écrit nous sera transmis, il sera suivi d'une restitution orale

- **Compte-rendu de l'atelier sur le PLUiH,**

PLUiH : Plan local d'urbanisme inter-communautaire pour l'habitat

Le 4 novembre c'est tenu un atelier-test d'élaboration du zonage

Il était mené par Christophe Prunet (Cairn territoire) et les services urbanisme de Cauvaldor.

Les participants étaient composés de 6 élus de Frayssinhes et d'une dizaine d'élus du bassin. L'objectif était de présenter le cadre de travail et d'illustrer en prenant appui sur la situation de Frayssinhes

Chaque commune, d'ici la fin de l'année civile, devra réaliser son propre zonage qui sera présenté à une réunion (décembre) pour être discuté.

Il est important que nos choix s'appuient sur des éléments d'intérêts collectifs traduisant notre projet politique en termes d'urbanisme :

- Commune éclatée sur un vaste territoire sans réel centre
 - Redonner une identité au centre bourg (constructions nouvelles, par exemple, mais préserver la qualité de vie)
- De nombreux hameaux
 - Renforcer les hameaux, plus attractifs pour les jeunes néo ruraux car plus d'espace...

Et viser une mixité de générations pour renforcer les liens et permettre un maintien des personnes âgées, à domicile (solidarité inter-générationnelle)

- Aucun potentiel foncier pour la commune (ou quasiment)
- Un petit patrimoine important
 - L'existence de granges en pierre viabilisables représente un réel potentiel

Le PLUi-H est établi pour 10 ans. Le quota « d'urbanisation » sera défini, théoriquement, en divisant par 2 le nombre de projets réellement réalisés dans la commune depuis les 10 dernières années.

Pour Cauvaldor cela représente 700 ha/ 2 soit 350 ha de surfaces d'urbanisation à répartir sur tout le territoire (77 communes)

Une évaluation tous les 3 à 6 ans pourra modifier le plan, en supprimant un terrain constructible non réalisé au profit d'un autre. Une politique de taxation différenciée pourrait être décidée par les communes afin d'inciter les propriétaires à vendre leur terrain

D'ici début décembre, à partir des éléments donnés par Cauvaldor, la commune devra repreciser les zonages au regard de ses priorités.

- **Le point sur les travaux en cours et à venir**

Plusieurs chantiers sont en attente du fait du retard des artisans :

- Démoussage de l'église, réfection de l'escalier et consolidation du puits
- Rebouchage des fissures dans l'église et pose de témoins
- Travaux d'électricité à la salle polyvalente (blocs de secours à changer)
- Buses à Verbiguié et à Lavalade

L'opération « petit patrimoine » (four à pain de Lavalade) va pouvoir débuter, la commune ayant reçu les notifications de subventions.

- **Questions diverses**

- Une réflexion peut être menée concernant les petits travaux de ménage (mairie, salle polyvalente...), d'arrosage des plantes...

La commune utilise des prestataires pour assurer ces petits travaux, ou s'appuie sur les bonnes volontés au sein du conseil.

Actuellement pour 3h/mois une société prend en charge le ménage à la mairie pour un coût mensuel de 72.18€. La création d'un CDD pour 2h/semaine (soit 8h/mois) reviendrait à 78.86€ + charges 35.21€ (à ajouter la cotisation à l'assurance chômage) pourrait être pertinent.

- Changement des chaises de la salle polyvalente

Le parc de chaises (400) de la salle polyvalente commence à être vétuste. Il faudrait en changer la moitié (la totalité est rarement utilisée)

Cette opération d'investissement sera prévue pour 2023 (coût prévisionnel : environ 6000€).

- Suite au passage du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), il incombe à la commune le remplacement d'une borne défectueuse (Biscary). Une procédure est en cours.
- La fin du chemin de la Clavayrie (hors quota compétence voirie Cauvaldor) est en fort mauvais état. La commission voirie va organiser sa réfection avant le gros de l'hiver.
- La société de chasse sollicite la commune pour installer, à ses frais, un congélateur dans le hangar communal afin d'entreposer, pendant la période de chasse, avant leur ramassage, les dépouilles des gibiers, qui, auparavant étaient laissées dans la nature. Le conseil donne son assentiment (2 abstentions des chasseurs), cette mesure lui paraissant plus respectueuses de l'environnement.
- Un point est fait pour préciser l'organisation des différentes manifestations communales (11 novembre, remise des médailles, préparation de Noël, spectacle de Noël, vœux)
- Françoise Bardet demande l'autorisation d'enterrer, à ses frais, une ligne électrique de raccordement entre ses deux granges. Un arrêté lui sera délivré le moment venu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire,
Françoise BARDET



La Maire
Claudine VIVAREZ

